

**Présentation des actions conduites par l'AMF sur les affaires européennes  
par Monsieur Antoine RUFENACHT,  
président de la Commission Europe de l'AMF**

**Introduction de M. HOEFFEL**

*Mes Chers Collègues, nous débutons notre réunion de cet après-midi par la présentation des actions conduites par l'AMF sur les affaires européennes. Et c'est notre collègue Antoine RUFENACHT, maire du Havre, président de la commission Europe de l'AMF qui va vous les présenter.*

**Monsieur le Président,  
mes Chers Collègues,  
Mesdames et Messieurs,**

D'année en année, la construction européenne s'enrichit, se développe, se diversifie et, à l'évidence, les collectivités locales ne peuvent pas être absentes de ce débat pour plusieurs raisons. D'abord, la législation européenne au travers des règlements, des directives et des normes a un impact croissant sur la gestion locale, qu'il s'agisse de l'environnement, des marchés publics, de la normalisation, des aides aux entreprises, des fonds structurels naturellement, de la gestion des services publics qui est un sujet de préoccupation important pour nous, des technologies de communication et de l'information. Je ne cite ces sujets que pour exemples.

Ensuite, parce que les collectivités locales doivent pouvoir influencer sur la législation européenne les concernant comme elles le font quotidiennement au niveau national. A cet effet, elles doivent pouvoir s'exprimer très en amont lors de la préparation des textes et, pour cela, à l'instar de la quasi-totalité de leurs homologues de l'Union européenne, être présentes à Bruxelles au travers de leurs associations nationales.

Enfin, elles doivent, pour assurer une réelle efficacité, agir auprès de toutes les institutions européennes. Le Conseil naturellement, le gouvernement français, le Parlement européen dont les pouvoirs se sont considérablement accrus avec la procédure de codécision et, bien sûr, la Commission qui détient le pouvoir d'initiative.

Chers Collègues, comme vous le savez, sous l'impulsion du Président Daniel HOEFFEL, le Bureau de l'Association des maires de France a pris la mesure de cet enjeu.

En janvier 2003, le Bureau de l'AMF a décidé de restaurer son action sur l'Europe en réactivant sa commission Europe. On m'en a confié la présidence, et madame Nicole FEIDT, notre collègue maire de Toul en est le rapporteur.

Depuis quelque mois, la commission Europe a connu une activité dense et soutenue. Elle s'est réunie à cinq reprises entre mars et octobre 2003 dont une fois au Parlement européen à Strasbourg en présence de son président Pat COX. La commission Europe a produit deux avis à destination de la Commission européenne, l'un en commun avec l'Association des départements de France sur une consultation régulière et systématique des associations nationales élues par la Commission européenne, l'autre avec l'Association des maires des grandes villes de France sur le droit européen des services publics, ce qu'on appelle des services d'intérêt général.

Dans le premier avis, sans méconnaître naturellement le rôle majeur du Comité des régions en tant que porte-parole des collectivités locales européennes, l'AMF et l'ADF ont insisté sur la nécessaire consultation par la Commission européenne des associations nationales représentant les collectivités infra-régionales afin que soient mieux prises en compte les spécificités nationales.

Dans le second avis, l'Association des maires de France et l'Association des maires des grandes villes ont demandé, à l'instar du gouvernement français, qu'un cadre européen soit élaboré afin, d'une part, qu'un meilleur équilibre entre le droit communautaire de la concurrence et le rôle des services publics soit recherché, et d'autre part afin que les services publics locaux dont l'activité pèse peu dans les échanges au sein du vaste marché intérieur, puissent déroger aux règles européennes de concurrence.

Trois sujets ont fait l'objet d'un travail approfondi de la Commission Europe :

Les services publics dont je viens de parler, sujet qui a été étudié par un groupe de travail spécifique animé par Mme Brigitte BAREGES, maire de Montauban, et M. Jean-Louis JOSEPH, maire de La Bastidonne. Ce thème a fait, par ailleurs, l'objet en mars dernier d'une intervention de M. Pascal LAMY, commissaire européen, devant la commission Europe élargie aux membres du Bureau et du Comité directeur de l'AMF. A cette occasion, Pascal LAMY a notamment insisté sur la liberté des Etats de déterminer ce qu'est un service public.

Second sujet, ce sont les travaux de la Convention européenne qui, après avoir été présidée par M. Giscard d'ESTAING, a élaboré un projet de traité établissant une constitution pour l'Europe. Sur ce thème et à la suite de travaux conduits par Mme Nicole FEIDT, l'AMF a émis un avis qui se félicite de la prise en compte par le projet de traité de la dimension locale et régionale de l'Union européenne.

L'AMF a également organisé sur ce thème, en commun avec l'Association française du Conseil des Communes et Régions d'Europe, cinq forums interrégionaux à Rennes, à Strasbourg, en Avignon, à Bordeaux et, enfin, à Clermont-Ferrand en présence, dans cette dernière ville, du président Giscard d'ESTAING.

Troisième grand sujet, la politique de cohésion économique et sociale, c'est-à-dire les fonds structurels. Sur ce sujet, la commission Europe de l'AMF a eu la chance de pouvoir recevoir Michel BARNIER, commissaire européen en charge de ce dossier, ainsi que son proche collaborateur à la Direction générale de la politique régionale, Jean-Charles LEYGUES. Michel BARNIER a fait part des appréciations divergentes au sein de la Commission européenne quant à l'éligibilité des territoires des quinze Etats membres après 2006, la priorité étant justement accordée, compte tenu de leur situation économique, aux dix nouveaux pays. Si la Commission a tranché, en définitive, en faveur d'une telle éligibilité en dépit d'une consommation peu satisfaisante de ces fonds en France et dans les autres pays, le débat est naturellement désormais financier et budgétaire et il devra être tranché à l'unanimité des Etats membres, entre Etats contributeurs nets à l'Union dont la France, attachée au financement de la politique agricole commune, et les autres Etats.

L'AMF a créé un groupe de travail sur ce sujet animé par Nicole FEIDT et Jean DELANEAU, président de l'Association départementale des maires d'Indre-et-Loire. La commission Europe demande au gouvernement et aux institutions européennes que la politique régionale européenne dispose, sous peine de perdre toute crédibilité, d'une enveloppe financière à hauteur de 0,45 % du PIB communautaire.

Elle met l'accent sur la nécessaire suppression des zonages et sur un pouvoir accru accordé aux régions dans la gestion de ces fonds, dans le choix des domaines éligibles et dans celui des territoires ruraux et urbains qu'il convient de soutenir.

Chers Collègues, tout le travail dont il a été fait mention jusqu'ici aurait peu d'impact s'il n'était pas accompagné par une présence régulière et soutenue à Bruxelles. C'est pourquoi le Bureau de l'AMF a récemment donné son accord au projet de protocole d'accord associant l'AMF,

l'ARF, l'ADF des départements, l'AMGVF, visant à créer un bureau permanent à Bruxelles à compter du printemps 2004.

Ce protocole d'accord est naturellement ouvert à toutes les autres associations qui souhaiteraient s'y associer, ainsi que l'ont déjà demandé la Fédération des Maires des Villes Moyennes, l'Association des Maires des Petites Villes de France, l'Association Nationale des Maires Ruraux de France ou encore la Fédération Nationale des Sociétés d'Economie Mixte.

Quels sont les travaux qu'il va falloir engager pour 2004 ? Il faut en effet se projeter dès l'année prochaine, et la commission Europe de l'AMF va se réunir le 18 décembre pour arrêter son programme pour 2004. En se fondant sur les objectifs de la Commission européenne, la commission Europe de l'AMF entend mettre notamment l'accent sur les trois dossiers suivants : le projet de règlement sur les fonds structurels, les communications de la Commission européenne sur le recyclage des déchets, sur la normalisation et sur le financement du réseau NATURA 2000, enfin, le Livre Vert sur les concessions et le partenariat public/privé.

Naturellement, l'Association des maires de France, notre association, sera d'autant plus efficace sur les dossiers européens que les maires dans leur ensemble seront mieux informés et, par conséquent, sensibilisés sur l'impact local des décisions qui sont arrêtées à Strasbourg et à Bruxelles. Mieux informée, la revue de l'AMF, "Maires de France", consacre chaque mois trois pages à l'Europe et la lettre mensuelle de l'AMF a engagé une rubrique régulière. En 2004, l'AMF ouvrira sur Internet un site spécifique sur les dossiers européens concernant les collectivités locales.

J'engage donc nos adhérents, nos collègues, non seulement à mieux s'informer, mais aussi à nous faire par de leurs avis, de leurs suggestions, de leurs observations sur les dossiers examinés par la commission Europe de l'AMF afin que celle-ci trouve toute sa place dans les débats européens.

Je vous remercie de votre attention.

#### **Conclusion de M. HOEFFEL**

*Je remercie le Président Antoine RUFENACHT de sa présentation de l'action que mène depuis quelques mois, grâce à la commission Europe reconstituée, l'Association des maires de France. Je le remercie, ainsi que tous les membres de la commission Europe qui ont accepté de consacrer leur temps, mais aussi de mettre leur conviction européenne au service du travail de cette Commission pour l'oeuvre qu'ils accomplissent.*

*De plus en plus, tout ce qui se passera au niveau de l'Union européenne concernera très directement nos communes et les maires et il est donc nécessaire que nous soyons présents là où les mesures se prennent et là où les mesures se préparent pour que, au nom des maires de France, l'AMF puisse s'exprimer en tant que partenaire reconnu et privilégié dans les débats européens.*

*Merci encore à Antoine RUFENACHT et à toute son équipe pour le travail qu'ils accomplissent.*